



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2024-01-535

Objet : Conventonnement du dispositif européen LEADER 2023/2027 : validation de la stratégie, de la répartition de l'enveloppe FEADER et de la gouvernance

Séance du 23 janvier 2024

Date de convocation : 16 janvier 2024

Membres en exercice : 10 titulaires

Membres présents : 9 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 9

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 0

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 9 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint 9/10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier à onze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents avec voix délibérative :

Pierre MARTINEZ, Philippe GRAS, Thierry FELINE, Loïc FATACCIOLI, Véronique MARTIN, Josiane ROSIER-DUFOND, André BRUNDU, Thierry AGNEL, Jacques GRAVEGEAL.

Absents excusés :

Rapporteur : M. Pierre Martinez

Exposé :

Depuis le mois de mai 2022, le PETR se mobilise pour porter le programme LEADER 2023-2027. La rigueur du GAL Vidourle Camargue dans l'animation et la gestion du programme lors des précédente période a été reconnue. Aussi a-t-il été rendu officiellement lauréat le 9 février 2023 par délibération de l'Autorité de Gestion (AG).

Avec une enveloppe FEADER attribuée de 1 496 491 €, l'enjeu de cette nouvelle programmation est de préserver le territoire, sa ruralité et sa singularité, de renforcer la qualité de son cadre de vie, d'y maintenir des activités économiques traditionnelles, d'en développer de nouvelles vertueuses, dans une démarche résiliente.

Les échanges avec l'AG ont confirmé la qualité de la stratégie approuvée par le comité syndical du PETR le 5 octobre 2022 et proposée lors de la candidature. Issue d'une large concertation, elle se structure à travers les 3 axes stratégiques du projet de territoire du PETR Vidourle Camargue puis se décline en objectifs opérationnels de la stratégie locale du GAL :

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU GAL VIDOURLE CAMARGUE

Axe stratégique 1 : Préserver un cadre de vie privilégié en transition et concilier ruralité et urbanité

- Objectif opérationnel N°1 : Sensibiliser à la transition écologique et énergétique
- Objectif opérationnel N°2 : Développer l'économie circulaire et le réemploi des déchets
- Objectif opérationnel N°3 : Appuyer la production d'énergie renouvelable autoconsommée publique ou collective
- Objectif opérationnel N°4 : Encourager les mobilités actives et partagées au quotidien

Axe stratégique 2 : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi

- Objectif opérationnel N°1 : Accompagner le projet alimentaire territorial Vidourle Camargue
- Objectif opérationnel N°2 : Proposer un tourisme durable et de qualité sur 365 jours
- Objectif opérationnel N°3 : Développer les savoir-faire artisanaux et les produits liés aux spécificités du territoire
- Objectif opérationnel N°4 : Soutenir les stratégies de mise en réseau et les espaces mutualisés dédiés aux acteurs économiques
- Objectif opérationnel N°5 : Lever les freins à l'emploi et faciliter l'accès à la formation grâce à de nouveaux outils et méthodes

Axe stratégique 3 : Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

- Objectif opérationnel N°1 : Soutenir les services mutualisés et commerces de proximité et leur accessibilité
- Objectif opérationnel N°2 : Généraliser la médiation pour une culture accessible à tous
- Objectif opérationnel N°3 : Sauvegarder et transmettre un patrimoine porteur d'une identité forte
- Objectif opérationnel N°4 : Développer les lieux et solutions fédérant les initiatives citoyennes

Cette stratégie est traduite opérationnellement en 3 fiches-action. L'AG poursuit à ce jour un travail d'harmonisation sémantique qui pourrait aboutir à des modifications marginales. Veuillez trouver en annexe les projets de fiches action.

En sus, 2 fiches-actions transversales viendront compléter la stratégie : la Coopération et l'Animation du GAL, rédigées par l'AG et communes à l'ensemble des GAL.

RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE FEADER

Sur l'enveloppe de 73 461 635 € FEADER prévue en Occitanie, l'Autorité de gestion a attribué 1 496 491 € pour le GAL Vidourle Camargue. Compte tenu du potentiel de consommation de chacune des fiches-action, il est proposé de procéder à la répartition suivante :

Fiche-action		FEADER	Dépense publique nationale	Aide publique total
1	Cadre de vie	205 000 €	51 250 €	256 250 €
2	Développement économique	405 000 €	101 250 €	506 250 €
3	Vie sociale	305 000 €	76 250 €	381 250 €
4	Coopération	31 491 €	7 873 €	39 364 €
5	Animation	550 000 €	137 500 €	687 500 €
TOTAL		1 496 491 €	374 123 €	1 870 614 €

GOUVERNANCE

Un comité de programmation sera chargé de mettre en œuvre la stratégie du GAL Vidourle Camargue. Pour cette nouvelle programmation, la composition du GAL se structure en 3 groupes d'intérêts : *élus locaux, acteurs socio-économiques* et *société civile et associations*. Lors de la prise de décision, chaque groupe doit être représenté et aucun ne doit être majoritaire.

Collèges	Institutions Titulaires	Titulaires/Suppléants ou sièges interdépartementaux
Collège des élus publics 8 sièges	PETR Vidourle Camargue	Titulaire/Suppléant
	CC Terre de Camargue	Titulaire/Suppléant
	CC Petite Camargue	Titulaire/Suppléant
	CC Rhône-Vistre-Vidourle	Titulaire/Suppléant
	CC Pays de Sommières	Titulaire/Suppléant
	CC Pays de Lunel	Titulaire/Suppléant
	CD 30	Titulaire/Suppléant
	CD 34	Titulaire/Suppléant
Collège des acteurs socio-économique 7 sièges	CCI 30 et 34	Sièges interdépartementaux
	CMA 30 et 34	Sièges interdépartementaux
	CA 30 et 34	Sièges interdépartementaux
	CRESS Occitanie	Titulaire/Suppléant
	CIVAM(s) 30 et 34	Sièges interdépartementaux
	Fondespierre / PLIE Est-Héraultais	Siège partagé
	FFCC	Titulaire/Suppléant
Collège de l'action citoyenne et de la société civile 5 sièges	Association Calade	Titulaire/Suppléant
	SCIC ACTTE	Titulaire/Suppléant
	Personnes de la société civile	3 sièges

Un comité technique élargi sera proposé pour l'étude des dossiers selon les expertises demandées (référents EPCI, techniciens des chambres consulaires, SMCG, SYMBO, EPTB, Offices et Agences de Tourisme, etc...)

Il s'agit de marquer une étape de validation en bureau syndical pour permettre le conventionnement du GAL avec l'Autorité de Gestion.

En conséquence, il est proposé au bureau syndical afin de préparer le conventionnement :

- **D'approuver** la stratégie de développement du GAL Vidourle Camargue, les fiches actions et les modifications à venir ;
- **De répartir** l'enveloppe FEADER dédiée au programme LEADER du GAL telle que présentée ;
- **De valider** la composition du comité de programmation du GAL Vidourle Camargue ;
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la programmation 2023-2027.

Résultat du vote :

Vote pour : 9

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
 - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 25.01.2024
- Le directeur général des services, Maxime Charlier

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue